



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE , 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com / Tél : 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

MODALITES DE SELECTIONS

EPREUVE INTERNATIONALE

-

Saison Sportive 2024

-

SÉLECTIONS NATIONALES

JUNIORS - RAID

version mars 2024

PREAMBULE

Les Sélections Nationales contribuent à l'accèsion des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer nos futurs sportifs aux grands rendez-vous de demain.

Sur l'activité raid multisport, il n'existe pas de statut haut niveau ni de fédération internationale. Par la mise en place d'un sélectif, la FFTRI souhaite accompagner progressivement les jeunes à courir sur de nouveaux formats de courses que l'on retrouve sur certaines épreuves adultes ou sur les courses internationales. Ces formats sont généralement des formats non-stop, c'est-à-dire avec gestion de sommeil. Ce type de format nécessite une certaine expérience et préparation.

Acquérir une expérience internationale, se confronter à un environnement particulier (avec des équipes étrangères, un briefing en anglais, de nouveaux supports cartographiques, etc.), et à une nouvelle typologie d'épreuve, sont autant d'éléments devant être appréhendés pour pouvoir s'exprimer dans ce contexte nouveau dans les meilleures conditions. C'est avec cette ambition que depuis 2022 la FFTRI a mis en place un sélectif jeune pour accompagner quelques jeunes à mener cette expérience.

Courir avec de nouveaux équipiers, se déplacer à l'étranger, rechercher une confrontation internationale, savoir gérer sa course (gestion d'équipe, du matériel, du sommeil, de l'alimentation), peuvent aussi être des objectifs recherchés.

En 2024, l'épreuve retenue est :

Le raid Lowlands du 20 au 22 septembre.

SÉLECTION

L'équipe sélectionnée sera constituée un mois après les Championnats de France de raid jeunes 2024 (soit le 20/05/2024).

MODALITES GENERALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
2. Le nombre de jeunes sélectionnés dépendra du format de l'équipe pour le raid ciblé et la possibilité (ou non) d'emmener une seconde équipe. Pour chaque équipe, la parité est souhaitée (à minima une mixité pour les équipes impaires).
3. Après l'attribution des places selon le point 2 et les critères de sélection, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de la Sélection Nationale. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
5. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure ;
 - b. d'une pathologie ;
 - c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;
 - d. manque de disponibilité, conflit calendrier
 - e. manque d'implication au sein du collectif
 - g. d'un comportement répréhensible
6. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de la Sélection Nationale. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

Critères d'accès à la sélection :

- Sont qualifiés, sur les résultats du championnat de France jeune de l'année en cours:
 - **le binôme de l'équipe vainqueur homme**
 - **le binôme mixte si son temps de course est inférieur au temps des 1er hommes majoré de 10%**
 - **le binôme féminin si son temps de course est inférieur au temps des 1er hommes majoré de 30%**

Au regard des critères d'accès à la sélection, si l'équipe est incomplète et/ou pour le choix de remplaçants éventuels, le sélectionneur pourra retenir les coéquipiers en fonction:

- des résultats du championnat de France jeune complétés de l'analyse de course.
- du profil de course et donc du profil des équipiers (spécialités)
- Les résultats et la régularité sur les années antérieures pourront aussi être des éléments de choix.
- Une importance sera accordée au collectif et à la capacité de former une équipe soudée, complémentaire et compatible. Les qualités humaines et l'engagement seront également déterminants.
- de l'âge des juniors (priorité J2).

Obligation du sportif:

Le sportif doit être licencié auprès de **la F.F.TRI.** **Les parties** sont soumises au respect du règlement disciplinaire fédéral ainsi qu'aux dispositions nationales relatives à la lutte contre le dopage.

Le sportif s'engage à :

- Ne pas courir de compétition que ce soit les 15j ouvrés avant l'épreuve
- Respecter l'ensemble des règles édictées par l'organisateur
- Respecter la législation de tous les pays dans lesquels se déroulent les compétitions ;
- Se présenter aux sélections dans un état de préparation sportive optimale ;
- Préserver l'image de sa discipline et du sport français en général ;
- Observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays ;
- Prohiber tout comportement alcoolique, illicite ou dangereux envers autrui ou soi-même ;
- Faire preuve en toute circonstance de loyauté et de tolérance à l'égard de ses partenaires et de ses concurrents ;
- Ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui ;
- Se conformer à la réglementation relative à la lutte contre le dopage. A cet effet, le sportif s'engage à :
 - Prendre connaissance et appliquer la réglementation relative à la lutte contre le dopage ;

- Répondre aux sollicitations de l'A.F.L.D., de l'A.M.A.;
- Ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il appartient au sportif de s'assurer auprès du fabricant de la non-contamination des produits qu'il consomme par d'éventuelles substances interdites.

L'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à la lutte contre le dopage sont disponibles sur le site de l'A.F.L.D. via le lien suivant : <https://sportifs.afld.fr/>.

Tout sportif ne respectant pas ces obligations, est susceptible de se voir retirer de la sélection par le sélectionneur.

Comité de sélection:

- Un membre de la commission médicale
- Un membre de la commission raid
- Un représentant de la DTN (Laurent Massias)

Remboursements de frais

Dans le cadre des sélections en Sélection Nationale, **la FFTRI** prend à sa charge les frais du sportif liés à cette sélection dans la limite des moyens budgétaires qui lui sont alloués.